



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

+
**clermont
auvergne
métropole**



À LEMPDES, LA NATURE ENTRE COTEAUX SECS ET LIMAGNE

Zoom sur les propriétés publiques





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région.
Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES « CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat)
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Sites classés
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimal du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »
- Périmètres de protection rapprochée des captages AEP

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Les coteaux ont longtemps été le support de culture de vergers, comme ici des amandiers (vers les Gargailles). Les fruitiers représentent de la biodiversité cultivée et les prés-vergers sont des habitats d'accueil pour de nombreuses espèces.



La « pépérite » est une roche volcanique singulière, présente sur un secteur de Lempdes, et support d'une biodiversité particulière car issue d'un mélange de roches acides et basiques.

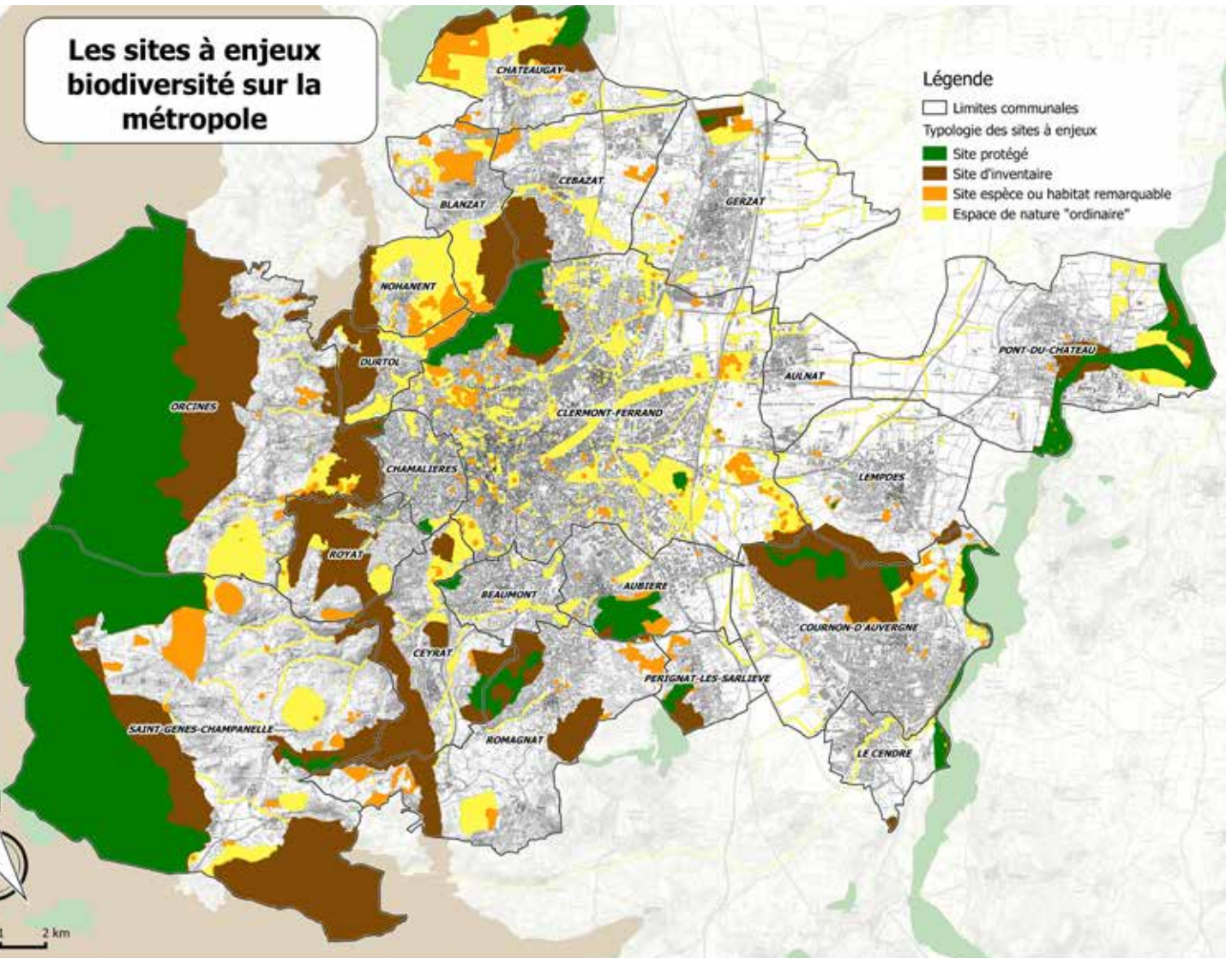


L'Hélianthème des Apennins est une fleur bien présente et visible en fin de printemps, typique des coteaux secs de Limagne.



La Pie-grièche écorcheur aime les coteaux avec des buissons, elle chasse des insectes qu'elle conserve sur les épines des branchages.

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune de Lempdes

20 %
des propriétés publiques
de votre commune
constituent des secteurs
à enjeux pour la biodiversité.

BEC ET LIMAGNE

PEPERITES DE LEMPDES

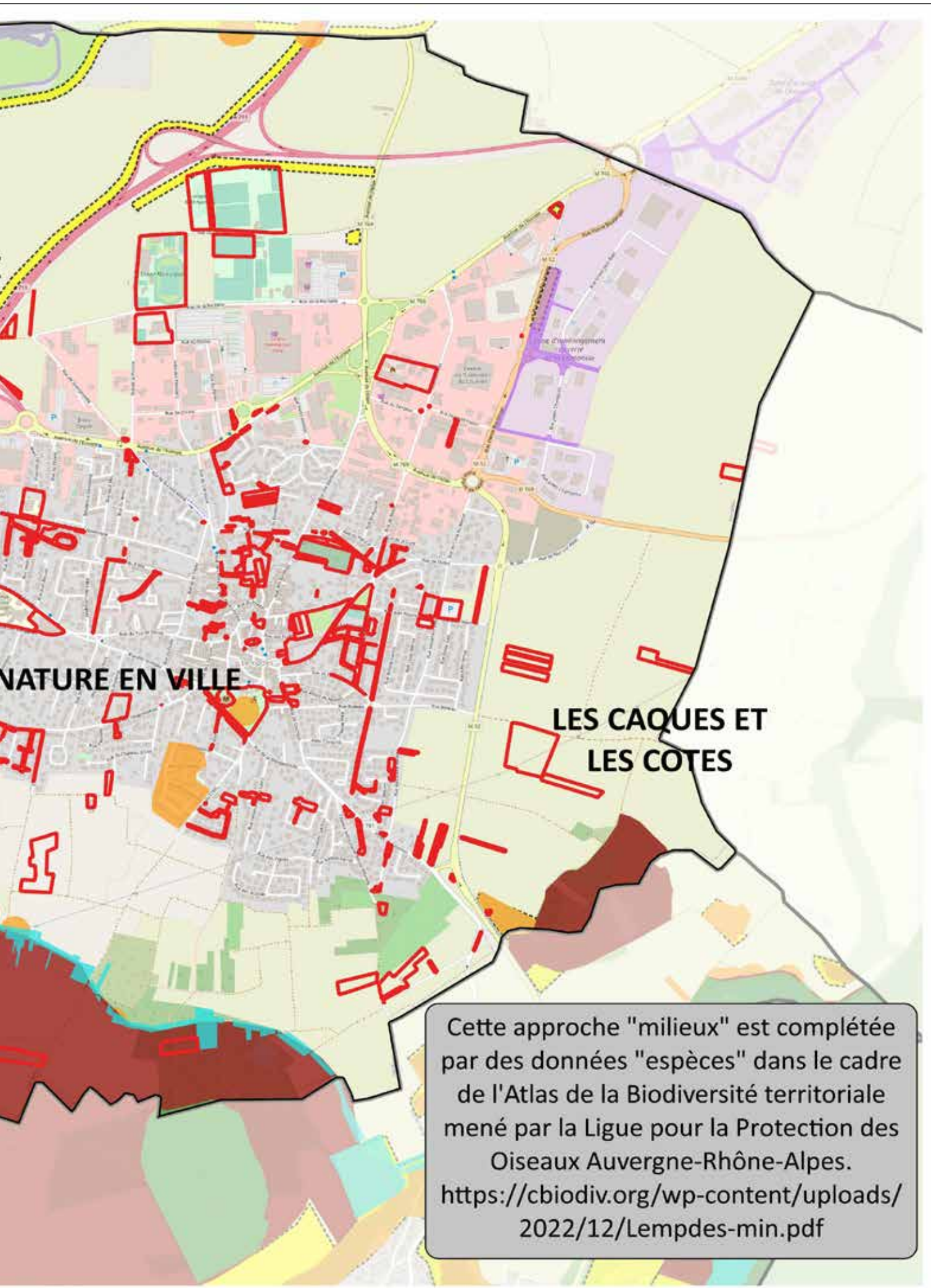
COTEAUX SECS

Légende :

- ▭ Limites communales
- Propriétés foncières
 - ▭ COMMUNE DE LEMPDES
 - ▭ CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
 - ▭ COMMUNE DE CLERMONT FERRAND
- Typologie des sites à enjeux
 - ▭ Site protégé
 - ▭ Site d'inventaire
 - ▭ Site d'espèce ou d'habitat remarquable
 - ▭ Espace de nature "ordinaire"

0 200 400 m





NATURE EN VILLE

**LES CAQUES ET
LES COTES**

Cette approche "milieux" est complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité territoriale mené par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.
<https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Lempdes-min.pdf>

LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

Coteaux secs, pépérites, les caques et les côtes : le sourire de Lempdes

[ENJEUX]

L'ensemble des coteaux secs des Gargailles (ouest) aux Caques (est) en passant par la Rodde et la Croix de Pierre, constitue un réservoir de biodiversité sur 250 ha, avec des végétations rares et une faune et une flore typiques de ces milieux secs. Inscrit dans la trame des coteaux est de Clermont-Ferrand, ce secteur agricole a un rôle de jonction entre les milieux naturels, les alignements d'arbres ainsi que les haies.

Ce coteau, à cheval sur Cournon-d'Auvergne marque une transition paysagère entre l'étalement urbain et le Val d'Allier. Des chemins permettent aux riverains de bénéficier de cet espace agricole et naturel de proximité.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Lempdes est propriétaire d'environ 7 ha de parcelles sur ce secteur, sur lesquels elle peut définir des modes de gestion durable : diversification des haies, cultures diversifiées et sans pesticides, aménagement écologique... Une parcelle, en Natura 2000, est déjà en gestion avec le CEN Auvergne (pépérites de Lempdes).

Des plantations de haies sont à effectuer le long des chemins publics. Des panneaux d'information naturaliste ont été installés et pourraient être valorisés dans des boucles de découverte pédestre.

2/ Inscrire ces couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les « cœurs de nature ». Préserver les arbres isolés et les bosquets dans le PLUi.

3/ Sensibiliser les agriculteurs à la replantation de haies et de bosquets.

4/ Réglementer la circulation motorisée pour préserver les sols sensibles et prévenir les incendies.

5/ Travailler avec la ville de Cournon-d'Auvergne sur une gestion globale de ces coteaux en limite des deux communes, pour une valorisation et une préservation des espaces naturels périurbains.



Bec et Limagne



[ENJEUX]

Ce secteur de grandes cultures comporte peu de haies et de bosquets, il est traversé par le Bec qui est en grande partie canalisé. Les berges de roseaux de la rivière constituent par endroit les seuls espaces de refuge pour la biodiversité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

- 1/ La commune de Lempdes est propriétaire de peu de parcelles sur ce secteur. Cependant, sur ses parcelles, la commune peut définir des modes de gestion durable.**
- 2/ Sensibiliser les agriculteurs et promouvoir la replantation de haies, de ripisylves et de bosquets.**
- 3/ Restaurer les berges du Bec avec la Métropole.**
- 4/ Agir pour la trame verte, en inscrivant des couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour renforcer la trame paysagère et écologique.**

Nature en ville



[ENJEUX]

La nature est discrète à Lempdes, elle a pourtant un rôle d'îlot de fraîcheur grâce aux quelques parcs existants.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Lempdes est propriétaire de plusieurs espaces en ville. La gestion différenciée est mise en place sur certaines zones (parc de la Mairie...). Celle-ci est à poursuivre et à amplifier sur les parcelles publiques afin de laisser s'exprimer au mieux la biodiversité et rendre la végétation plus résiliente face aux changements climatiques (moins de tontes, plus d'arbres en ville...). L'aménagement de couloirs arborés est à développer afin de favoriser les connexions entre les parcs et amener de la fraîcheur dans l'espace urbain.



2/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins, organiser des chantiers de nettoyage.

3/ Préserver et développer les couloirs verts et écologiques dans les nouveaux aménagements urbains dans le PLUi.

4/ Développer le frontage (parterre végétal en milieu urbain) et la plantation d'arbres isolés, en linéaire et en bosquets, avec la Métropole.



- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

35 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

250 sites, plus de 2600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



Conception, rédaction, mise en page et crédits photos : CEN Auvergne. 2024.